

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Philippe Mecteau-Poirier

<https://www.cadre21.org/membres/bb3d0d6043de8414ff5573cc>

Date d'obtention : 2026-07-27 22:46:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet d'intervenir rapidement lorsqu'une situation de sextage est signalée en milieu scolaire. Comme intervenant dans une école secondaire, mon rôle est d'accueillir les jeunes concernées et de recueillir les informations nécessaires à l'aide de la grille pour dresser un portrait clair de la situation et déterminer si l'acte est impulsif ou malveillant. Je retiens aussi qu'aucun adulte, parent, intervenants, direction ne doit chercher à consulter les images. En tant qu'intervenant, je dois m'en tenir à remplir la grille d'évaluation de l'incident avec les informations fournies par les jeunes impliqués dans la situation, confisquer le cellulaire et transmettre les informations aux autorités. De plus, la rapidité de l'intervention grâce à la trousse permet de diminuer/d'éviter/d'arrêter de manière efficace la propagation des images dans le but de conserver le bien-être physique et psychologique de la victime, mais aussi des autres jeunes impliqués. La collaboration et le respect des rôles entre l'école, le service de police et le DPCP sont aussi très importants, considérant que chacun a un rôle à jouer dans cette intervention pour permettre son efficacité et sa rapidité. Enfin, cette méthode d'intervention vise à responsabiliser les jeunes et priorise une approche éducative plutôt qu'une judiciarisation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'être mieux préparé et d'être plus confiant dans mes interventions si je suis confronté à une situation de sextage. Grâce à la trousse d'intervention, l'aide mémoire et la grille d'évaluation de l'incident, je vais pouvoir intervenir de manière plus calme, structurée et rapide, plutôt que d'être davantage dans l'improvisation et de ne pas trop savoir précisément quelles informations sont les plus pertinentes à recueillir dans les différentes situations de sextage possible. Étant membre d'un ordre professionnel, je vais également porter une attention particulière au respect de mon code déontologique lors de l'application de la trousse Sexto. Je vais également mieux comprendre mon rôle en tant qu'intervenant scolaire dans l'utilisation de cette trousse, ce qui me permettra de collaborer de manière encore plus efficace avec les partenaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter une attention particulière au bien-être psychologique des jeunes que je rencontre, en considérant les différents impacts qu'une situation de sextage peut avoir sur les personnes impliquées. Je vais garder en tête que cette situation peut entraîner des conflits, de l'intimidation, du rejet par les pairs, mais aussi, avoir des impacts importants sur la vie familiale, sociale et scolaire des jeunes. Je vais être attentif à la manière dont ils vivent la situation pour pouvoir les accompagner adéquatement. Je vais également porter une attention particulière aux intentions des jeunes impliqués, en gardant en tête qu'il est toujours possible qu'il ait des menaces, du chantage, de l'intimidation reliés au partage des images. Je dois aussi faire particulièrement attention à ne jamais consulter les images en question dans la situation. Je vais plutôt recueillir les informations nécessaires auprès des jeunes et ensuite transmettre l'information. Je vais porter une attention particulière à la sensibilisation des jeunes impliqués en ce qui concerne le fait de ne pas discuter de la situation avec d'autres élèves. Cette sensibilisation permettra de limiter la propagation des informations entourant la situation, la création de rumeurs et d'éviter de renforcer les impacts négatifs que les jeunes dans la situation peuvent vivre. Je dois aussi m'assurer de ne pas contribuer moi-même à la circulation de certaines informations. Il est donc important de respecter la confidentialité et de partager les informations recueillies uniquement avec les personnes essentielles.